ABE

Société à responsabilité limitée au capital de 2.931.925,44 €

Siège social : 32, rue Monseigneur Duchesne

35000 Rennes

805 155 884 RCS Rennes

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISION DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 03 JUILLET 2025

Le 03 juillet 2025 à 10 heures,

La Société ABE ASSOCIES, Société par actions simplifiée au capital de 13.663.233,61 € ayant son siège social 32 rue de Monseigneur Duchesne à Rennes (35000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 981 948 458 représentée par Monsieur Charles-François LEGRAND en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 8.693.792 parts sociales d'environ 0.337 centimes d'euro composant le capital social de la Société, associée unique de ladite Société (l'«**Associée Unique**»),

En présence de Monsieur Guillaume BOULVAIS, Monsieur Gaétan CHAMPENOIS, Monsieur Charles-François LEGRAND, Monsieur Rémi VERDIER et Monsieur Guillaume Denis, co-gérants non associés de la Société,

Étant précisé que la société COMPTABILITE FINANCE GESTON – CFG, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises par l'Associée Unique.

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la Démission de Monsieur Gaétan CHAMEPNOIS de son mandat de cogérant ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissements des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

(Constatation de la démission de Monsieur Gaétan CHAMPENOIS son mandat de cogérant)

L'Associée Unique constate la démission de Monsieur Gaétan CHAMPENOIS de son mandat de cogérant de la Société, avec effet au 03 juillet 2025, et ce, sans préavis.

L'Associée Unique prend acte que le formalisme et le délai de prévenance relatif à la démission d'un gérant prévu par l'article 18 des statuts de la Société n'ont pas été observés et libère en conséquence Monsieur Gaétan CHAMPENOIS de ses obligations à ce titre.

L'Associée Unique décide de ne pas pourvoir au remplacement du cogérant démissionnaire.

DEUXIÈME DÉCISION

(Formalités – Publicité – Pouvoirs)

L'Associée Unique confère tous pouvoirs et autorisations nécessaires au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicités légales.

* * *

* *

*

Charles-François LEGRAND

Certified by yousign

La société **ABE ASSOCIÉS**
Représentée par **Monsieur Charles-François LEGRAND**